

HONORAIRES DE LOCATION

LOCATION	LOCATAIRE	BAILLEUR
<p>➤ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entremise et négociation • Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail • Etat des lieux location vide / meublé 	<p style="text-align: center;">—</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zones tendues : 10 € TTC le m² • Hors Zones tendues et très tendues : 8 € TTC le m² <li style="text-align: center;">+ • 3 € TTC le m² <p>Le total peut être minoré suivant la surface et le montant du loyer</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offert • Zones tendues : 10 € TTC le m² • Hors Zones tendues et très tendues : 8 € TTC le m² <li style="text-align: center;">+ • 3 € TTC le m² <p>Le total peut être minoré suivant la surface et le montant du loyer</p>
<p>➤ Locaux commerciaux et locaux professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Négociation • Etat des lieux • Rédaction de bail 	<ul style="list-style-type: none"> • 8 % HT de loyer annuel HT et hors charges soit 9.6 € TTC 	<ul style="list-style-type: none"> • 8 % HT de loyer annuel HT et hors charges soit 9.6 % TTC
<p>➤ Autres locaux : Garage ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Forfait 80 € HT soit 96 € TTC 	<ul style="list-style-type: none"> • Forfait 80 € HT soit 96 € TTC
<p>➤ Modifications Bail suite départ d'un locataire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 208 € HT soit 250 € TTC • 291 € HT soit 350 € TTC en cas de colocation 	<ul style="list-style-type: none"> • 208 € HT soit 250 € TTC • 291 € HT soit 350 € TTC en cas de colocation

Honoraires au 1^{er} Janvier 2018

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES	Honoraires HT	Honoraires TTC ¹
<p>➤ Locaux d'Habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Studio – F1 • F2 – F3 et plus 	<ul style="list-style-type: none"> • de 5 % à 6 % HT suivant le bien et sa situation 	<ul style="list-style-type: none"> • 8% TTC sur les encaissements • 7% TTC sur les encaissements
<p>➤ Locaux Professionnels ou commerciaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 5.8 % HT sur les encaissements 	<ul style="list-style-type: none"> • 7% TTC sur les encaissements
<p>➤ Assurance Loyers impayés (Option)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1.6 % HT sur le quittancement 	<ul style="list-style-type: none"> • 2% TTC sur le quittancement
<p>➤ Vacance locative (Option)²</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1.25 % HT sur le quittancement 	<ul style="list-style-type: none"> • 1.5 % TTC sur le quittancement
<p>➤ Récapitulatif annuel pour l'Aide à la déclaration d'impôts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 15 € HT 	<ul style="list-style-type: none"> • 18 € TTC

1/ TVA au Taux en vigueur de 20% incluse

2/ L'assurance Vacance locative peut-être souscrite après avoir souscrit à l'assurance des loyers impayés

HONORAIRES DE TRANSACTION

PRESTATIONS PROPOSEES

HONORAIRES TTC¹

VENTE	MODALITES	A LA CHARGE DE
Appartement – Villa – Immeuble – Locaux commerciaux. Ce taux peut varier à la baisse suivant la nature du bien et de sa situation.	De 0 € à 30 000 € : 10% TTC De 30 000 € à 80 000 € : 8% TTC De 81 000 € à 150 000 € : 7% TTC De 151 000 € à 500 000 € : 6,5 % TTC > 500 000 € : 5% TTC	Acquéreur ou Vendeur
VEFA	5% TTC du prix de vente	Vendeur

1/ TVA au Taux en vigueur de 20% incluse

Honoraires au 1^{er} Janvier 2018

AGENCE ANTIGONE
115, avenue Léon Blum
34000 MONTPELLIER
Tél. 04 67 20 20 25
Station tramway Léon Blum

Immo-Plus@wanadoo.fr • www.fnaim.fr/immoplus • www.immo-plus.com

SARL au capital de 300 000 € - RCS Montpellier B 340 005 685
Code APE 703 A - CP Préfecture de l'Hérault n° 2006/34/223
Membre FNAIM n° 15352 M - Garantie GALIAN : 89, rue de la Boétie - 75008 Paris
Transaction 120 000 € - Gestion 1 680 000 €

AGENCE CENTRE VILLE
32, bd Jeu de Paume
34000 MONTPELLIER
Tél. 04 67 34 04 04
Station tramway Observatoire